



Pithiverais
Communauté de Communes
Un territoire qui rayonne

Note brève et synthétique Budget 2023

1. Cadre réglementaire

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la collectivité.

Le Budget primitif 2023 retrace l'ensemble des prévisions de dépenses et de recettes entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, tant en fonctionnement qu'en investissement sur le budget principal et les budgets annexes.

2. Le contexte 2023 de la Communauté de Communes du Pithiverais

Le vote du présent budget est proposé, comme le prévoit la réglementation, après la tenue d'un débat d'orientations budgétaires au conseil communautaire du 9 février 2023, selon la nomenclature M57.

Le budget est construit avec une hausse du taux de CFE (20,44% contre 19,11%) et un maintien des taux de la THRS et de la TF, suite à l'augmentation des bases par l'Etat de 7,1%.

Dans le cadre de la préparation au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif, les dépenses nécessaires aux futurs services ont été inscrites sur le budget principal et le budget SPANC. Elle permettront d'anticiper les acquisitions et de recruter les futurs agents. Un remboursement par les budgets après leur création est prévu.

L'encours de la dette s'élève à 5,8M€ au 1^{er} janvier 2023, et la CCDP ne devrait pas recourir à l'emprunt au cours de l'exercice en raison des taux actuels du marché.

Il est à noter que les budgets primitifs principal et annexes sont présentés avant le vote des comptes administratifs 2022, mais avec la reprise anticipée des résultats antérieurs, et avec les reports d'investissement.

3. Vue synthétique des budgets 2023

	BP 2022		BP 2023	
	Fontionnement	Investissement	Fontionnement	Investissement
Budget principal	27 460 000	7 412 500	29 170 000	8 690 000
Budget annexe ADS	390 500	19 000	470 550	27 200
Budget annexe SPANC	126 000	235 150	96 560	235 200
Budget annexe ZAE CCDP	1 746 464	1 224 377	2 645 027	1 135 726
Budget annexe ZAE Sermaises	846 195	414 715	846 195	414 715
	30 569 159	9 305 742	33 228 332	10 502 841
Budgets votés avec reprise des résultats				

4. La vue globale du budget principal 2023

4.1 Vue globale du budget 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Chap.	DEPENSES	BP 2023	Chap.	RECETTES	BP 2023
011	Charges à caractère général	11 277 500,00	013	Atténuation de charges	49 199,91
012	Frais de personnel et assimilés	5 610 000,00	70	Produits de gestion courante	1 272 214,00
014	Atténuation de produits	4 400 000,00	73	Impôts et taxes	14 939 418,00
022	Dépenses imprévues		74	Dotations, subventions, participations	4 522 269,00
65	Autres charges de gestion courante	5 600 000,00	75	Autres produits de gestion courante	988 000,00
66	Charges financières	100 000,00	76	Produits financiers	
67	Charges spécifiques	50 000,00	77	Produits spécifiques	
68		57 500,00			
	Total des Dépenses réelles	27 095 000,00		Total des Recettes réelles	21 771 100,91
023	Virement à la section d'Investissement	1 000 000,00	002	Résultat de Fonctionnement reporté	7 308 899,09
042	Opé. D'ordre de transfert de section à	1 075 000,00	042	Opé. D'ordre de transfert de section à	90 000,00
	Total des Dépenses d'ordre	2 075 000,00		Total des Recettes d'ordre	7 398 899,09
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	29 170 000,00		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	29 170 000,00

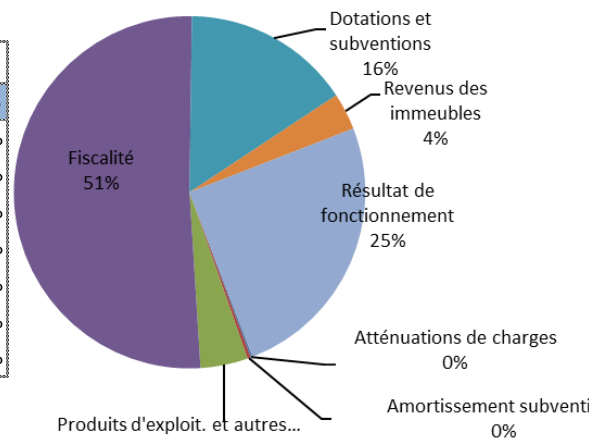
SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses	BP 2023	Reports 2022	Total crédits 2023	Chap.	Recettes	BP 2023	Reports 2022	Total crédits 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves				10	Dotations, fonds divers et réserves	595 700	44 280	639 980
13	Subventions d'équipement				1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 185 135		1 185 135
16	Capital de la dette	775 523		775 523	13	Subventions d'équipement	12 680	108 442	121 122
20	Immobilisations incorporelles	277 218	38 982	316 200	16	Emprunts et dettes assimilées	2 524 800		2 524 800
204	Subventions d'équipement	166 225	78 950	245 175	20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	1 497 159	220 847	1 718 006	23	Immobilisations en cours	80 000		80 000
23	Immobilisations en cours	674 000		674 000	27	Autres immobilisations financières	624 000		624 000
27	Autres immobilisations financières	0			024	Produits des cessions	200		200
110	Maison pluridisciplinaire de santé				110	Maison pluridisciplinaire de santé		284 466	284 466
150	Gymnase Dadonville	0			150	Gymnase Dadonville		400 000	400 000
160	Clos Beauvoys - Elémentaire	1 600 000		1 600 000	160	Clos Beauvoys - Elémentaire	504 352		504 352
170	Groupe scolaire Boynes	1 000 000		1 000 000	170	Groupe scolaire Boynes			
	Total des Dépenses réelles	6 326 732	338 779	6 665 510		Total des Recettes réelles	5 526 867	1 082 133	6 609 000
001	Résultat d'Investissement reporté	1 928 490		1 928 490	021	Virement de la Section Fonctionnement	1 000 000		1 000 000
040	Opé. D'ordre de transfert de section à section	90 000		90 000	040	Opé. D'ordre de transfert de section à section	1 075 000		1 075 000
041	Opérations patrimoniales	6 000		6 000	041	Opérations patrimoniales	6 000		6 000
	Total des Dépenses d'ordre	2 024 490	0	2 024 490		Total des Recettes d'ordre	2 081 000	0	2 081 000
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 351 221	338 779	8 690 000		RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 607 867	1 082 133	8 690 000

La section de fonctionnement s'établit à 29 170 000€, et la section d'investissement s'équilibre à 8 690 000€ y compris reports.

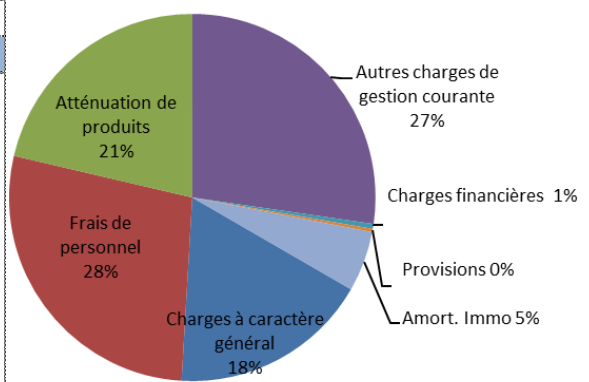
4.2 Les recettes de fonctionnement

	BP 2022	BP 2023	Ecart	Evol
Recettes de fonctionnement	27 460 000	29 170 000	1 710 000	6,23%
Atténuations de charges	59 647	49 200	- 10 447	-17,51%
Amortissement subventions	70 000	90 000	20 000	28,57%
Produits d'exploit. et autres	581 870	1 272 214	690 344	118,64%
Fiscalité	14 109 329	14 939 418	830 089	5,88%
Dotations et subventions	4 316 547	4 522 269	205 722	4,77%
Revenus des immeubles	465 400	988 000	522 600	112,29%
Résultat de fonctionnement	7 857 207	7 308 899	-548 308	-6,98%



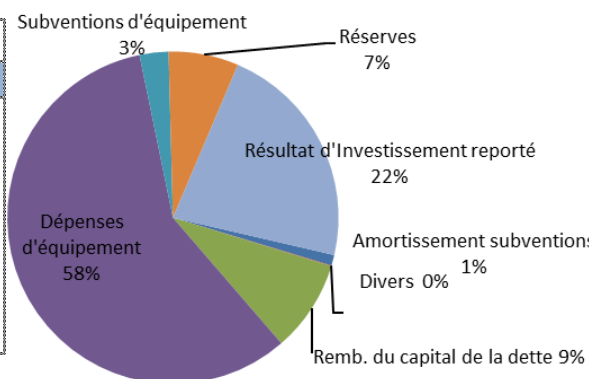
4.3 Les dépenses de fonctionnement

	BP 2022	BP 2023	Ecart	Evol
Dépenses de fonctionnement	27 460 000	29 170 000	1 710 000	6,23%
Charges à caractère général	3 867 833	3 560 294	-307 539	-7,95%
Frais de personnel	4 845 000	5 606 665	761 665	15,72%
Atténuation de produits	4 300 000	4 322 085	22 085	0,51%
Autres charges de gestion courante	5 640 000	5 520 300	-119 700	-2,12%
Charges financières	150 000	88 060	-61 940	-41,29%
Ch. Except. / Provisions	50 000	57 500	7 500	15,00%
Amort. Immo	900 000	1 075 000	175 000	19,44%
Virement à la section d'invest	920 069	1 000 000	79 931	8,69%
Réserves	6 787 098	7 940 096	1 152 998	16,99%



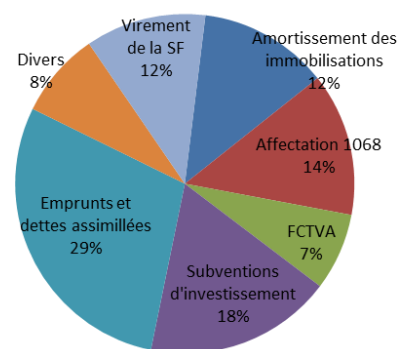
4.4 Les dépenses d'investissement

	BP 2022	BP 2023	Ecart	Evol
Dépenses d'investissement	7 412 500	8 690 000	1 277 500	17,23%
Amortissement subventions	70 000	90 000	20 000	28,57%
Divers		6 000	6 000	
Remb. du capital de la dette	850 000	775 523	-74 477	-8,76%
Dépenses d'équipement	4 741 881	5 050 812	308 931	6,51%
Subventions d'équipement	189 425	245 175	55 750	29,43%
Réserves	412 958	594 000	181 042	43,84%
Résultat d'Investissement reporté	1 148 236	1 928 490	780 254	67,95%



4.5 Les recettes d'investissement

	BP 2022	BP 2023	Ecart	Evol
Recettes d'investissement	7 412 500	8 690 000	1 277 500	17,23%
Amortissement des immobilisations	900 000	1 075 000	175 000	19,44%
Affectation 1068	424 865	1 185 135	760 270	178,94%
FCTVA	926 458	639 980	-286 478	-30,92%
Subventions d'investissement	2 697 108	1 554 885	-1 142 223	-42,35%
Emprunts et dettes assimilées	1 544 000	2 524 800	980 800	63,52%
Divers	0	710 200	710 200	
Virement de la SF	920 069	1 000 000	79 931	8,69%



5. Les budgets annexes

5.1 Le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif

La section de fonctionnement s'équilibre à 96 560€.

L'essentiel des dépenses concerne :

- Le paiement du prestataire en charge des diagnostics et des contrôles pour 46 000€
- Le personnel (40 500€)
- Un crédit pour des admissions en non-valeur de 3 000€

Les recettes de fonctionnement sont constituées du montant des redevances facturées aux usagers du SPANC pour 69 000€ et de la reprise du résultat pour 27 559€.

La section d'investissement s'équilibre à 235 200€; ce qui correspond en recettes à l'excédent récurrent. Il est prévu de financer en dépenses la maîtrise d'œuvre relative à la construction du bâtiment qui accueillera le service eau et assainissement après la prise de compétence au 1^{er} janvier 2024. De plus, il est prévu d'acquérir au cours de l'exercice 2023 le logiciel pour la gestion de la clientèle.

5.2 Le budget annexe de la Zone d'Activité CDDP

La section de fonctionnement 2023 s'équilibre à 2 645 027€ et permet :

- l'acquisition de 2 lots sur la zone d'Escrennes (4 515€)
- la réalisation de travaux pour 160 000€, dont 90 000€ pour des fouilles, 50 000€ pour les espaces verts (création et entretien) et 20 000€ pour des aménagements divers
- une enveloppe de 27 500€ pour la réalisation de relevés topographiques
- le remboursement des frais de personnel pour 15 000€

Des recettes sont prévues pour des ventes de terrains pour un montant de 1 612 000€ (Escrennes : 1 332 390€, Dadonville : 55 862€, Pithiviers-le-Vieil : 205 505€).

Le résultat de fonctionnement reporté s'élève à +299 156€.

La section d'investissement s'établit à 1 135 726,02€ et prévoit :

- ✓ le remboursement partiel des avances faites par les communes dont les zones ont été transférées à la CDDP et dont des terrains sont vendus (221 802€).
- ✓ Le remboursement d'une partie de l'avance faite par le budget principal - CDDP (180 000€)

Le résultat d'investissement reporté est de +152 992€.

5.3 Le budget annexe de la Zone d'Activité de Sermaises

La section de fonctionnement 2023 s'équilibre à 846 195€ et comprend divers travaux pour 17 000€.

Le dernier terrain disponible de la zone devrait être vendu au cours de l'exercice pour 846 000€. Cette vente permettrait de clôturer le budget de la zone et de reverser l'excédent de fonctionnement au budget principal pour 423 797€.

La section d'investissement s'établit à 414 715€ et prévoit en recettes, le remboursement de la totalité de l'avance du budget principal pour un montant de 414 000€.

5.4 Le budget annexe de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols

Le budget ADS est équilibré en fonctionnement à hauteur de 470 550€. Le principal poste de dépenses (85%) est la masse salariale (255 000€).

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées de la facturation des actes d'urbanisme (264 700€) et de la reprise du résultat cumulé antérieur (194 290€).

En investissement, il est prévu une enveloppe pour l'acquisition de matériel informatique. Le résultat est repris pour +22 783€.

